

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	10	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 19 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 décembre 2022.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES BOUTET Nadège (pouvoir à Delphine NERAUDEAU), DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique (pouvoir à Hervé BESSONNET), THIBAUD Stéphanie (pouvoir à Séverine BESSONNET), MM. BRUN Jérôme, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 22/12/2022

Et publication ou notification le :
22/12/2022

A été nommée secrétaire : Mme Sabrina GARREAU

**2022_12_02 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : adhésion au groupement de commandes
Fourrière automobile**

Le Conseil Communautaire du 19 mai 2022 a approuvé le principe de constitution d'un groupement de commandes pour la passation selon la procédure adaptée d'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'enlèvement, la mise en fourrière et le traitement des véhicules épaves et des véhicules ventouses sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'adhérer à ce groupement de commandes.

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité, décide,

D'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour la passation selon la procédure adaptée d'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'enlèvement, la mise en fourrière et le traitement des véhicules épaves et des véhicules ventouses sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

D'approuver les termes de la convention de groupement de commandes tels que présentés,

De préciser que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie est désigné coordonnateur du groupement afin de mener la procédure de consultation,

De préciser que les instances communautaires du Pays de Saint Gilles Croix de Vie seront compétentes pour l'attribution du marché public,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes, et à prendre tout acte d'exécution de l'accord-cadre à intervenir pour les besoins concernant la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/12/2022

Le Maire

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Sabrina GARREAU